Règlement intérieur

Nuit Insolite - Blockhaus de Wittring

Association Les Bergers des Pierres - Moselle

Le présent règlement fixe les règles applicables à toute personne participant à une nuit insolite organisée dans le blockhaus.

« Apprenons à regarder et à protéger notre patrimoine fortifié. »

Avant votre séjour

La réservation d'une nuit insolite implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Le blockhaus est un ouvrage historique authentique. Son caractère rustique fait partie intégrante de l'expérience proposée par l'association.

1 - Respect des lieux

Les occupants s'engagent à utiliser les lieux de manière responsable, calme et respectueuse.

Le blockhaus est un site atypique et historique nécessitant une attention particulière afin de préserver les installations et le matériel mis à disposition.

Toute dégradation volontaire ou tout usage inapproprié des équipements pourra entraîner une facturation complémentaire.

2 - Capacité d'accueil

Le logement est réservé exclusivement aux personnes déclarées lors de la réservation.

Toute personne supplémentaire non autorisée pourra se voir refuser l'accès au site.

Mineurs : les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un représentant légal.

3 - Horaires

déposé 6J596N8 Copyright France.com

Arrivée	Départ
À partir de **18 h 30**	Avant **10 h 00**

Tout retard important devra être signalé à l’association dans les meilleurs délais.

4 - Sécurité

Les occupants s’engagent à respecter strictement les consignes de sécurité communiquées par l’association.

Le site est équipé :

- d’un extincteur ;
- d’une trousse de premiers secours ;
- d’un détecteur de fumée ;
- d’un détecteur de monoxyde de carbone.

> **Équipements de sécurité**
>
> Ces équipements ne doivent en aucun cas être déplacés, détériorés, neutralisés ou utilisés de manière abusive.

5 - Interdictions

- de fumer à l’intérieur du blockhaus ;
- d’introduire ou de consommer des produits illicites ;
- d’introduire des armes ou des objets dangereux ;
- de détériorer les installations ou le matériel ;
- de perturber la tranquillité des lieux.

6 - Conditions de confort

Les occupants reconnaissent être informés que le séjour se déroule dans un **blockhaus authentique et rustique**.

> **Le site ne dispose pas de chauffage ni d’eau courante.**

déposé
6J596N8
Copyright France.com

Chaque participant doit prévoir les effets personnels nécessaires au couchage et au confort du séjour, notamment :

- un oreiller ;
- une couverture ;
- un duvet ou un sac de couchage ;
- des vêtements adaptés aux conditions climatiques.

7 - Utilisation du matériel

Le matériel mis à disposition doit être utilisé correctement et rendu dans un état convenable.

Les équipements de cuisine doivent être nettoyés avant le départ.

Le WC chimique doit être vidé et nettoyé conformément aux consignes affichées sur place.

8 - Respect de la propreté

Les occupants s'engagent à restituer les lieux dans un état correct de propreté.

Avant leur départ, les participants doivent :

- ranger les équipements utilisés ;
- nettoyer le matériel de cuisine ;
- passer un coup de balai dans les espaces occupés ;
- évacuer leurs déchets.

9 - Responsabilité

Les effets personnels des occupants demeurent sous leur entière responsabilité.

L'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol, d'oubli ou de détérioration des biens personnels.

10 - Conditions météorologiques et force majeure

Pour des raisons de sécurité, l'association se réserve le droit d'annuler, de reporter ou d'interrompre un séjour en cas :

- de conditions météorologiques dangereuses ;
- d'alerte officielle ;
- de force majeure ;

déposé 6J596N8 Copyright France.com

• d’événement susceptible de mettre en danger les personnes ou les installations.

> La sécurité des participants reste prioritaire sur le maintien ou la poursuite du séjour.

11 - Photos, vidéos et confidentialité

Afin de préserver la confidentialité, l’intégrité et la sécurité du site, les prises de vues à l’intérieur du blockhaus doivent rester raisonnables, respectueuses des lieux et conformes aux consignes communiquées par l’association.

Toute diffusion publique de photographies, de vidéos ou d’enregistrements relatifs au site pourra être soumise à l’autorisation préalable de l’association.

12 - Acceptation du règlement

Toute réservation et toute présence sur le site impliquent l’acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner :

• l’interruption du séjour ;

• l’exclusion du site ;

• une facturation complémentaire en cas de dommage constaté.

Association Les Bergers des Pierres - Moselle

« Apprenons à regarder et à protéger notre patrimoine fortifié. »

Association de droit local d’Alsace-Moselle.
Inscrite au Registre des Associations du Tribunal judiciaire de Sarreguemines : **Volume 40 - Folio 62**.

Le présent règlement intérieur est destiné à être publié sur le site internet de l’association et s’applique aux séjours « Nuit Insolite - Blockhaus » concernés.

déposé 6J596N8 Copyright France.com